

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 11 – 09 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT ET LA MISE EN PLACE D'UN DÉFIBRILLATEUR

L'an deux mil dix-huit, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

ABSENT EXCUSÉ

Tony LOURENÇO

ABSENTS

Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

L'installation de défibrillateurs dans une commune répond à la mission de sécurité publique qui incombe aux élus.

La législation concernant la mise en place de Défibrillateurs Automatisés Externes dans les Etablissements Recevant du Public est encore très peu contraignante mais elle évolue et depuis 2018, oblige les établissements de première catégorie à posséder ce type d'équipement.

La ville de Gujan-Mestras a, depuis de nombreuses années, pris cette problématique en compte en mettant en place des Défibrillateurs Automatisés Externes dans des endroits stratégiques de la commune : Hôtel de ville, véhicule de la Police Municipale, Complexe Omnisport Chante Cigale, Office du Tourisme et camping municipal.

Afin d'aller plus loin dans le service rendu aux administrés, un Défibrillateur Automatisé Externe a été installé en 2018 à la Maison des Associations en extérieur, ce qui permet une utilisation permanente de l'appareil 24h/24h dans un des lieux de la commune où la fréquentation est très importante.

Ce déploiement dans les lieux à grand passage va se poursuivre en 2019 avec la mise en place d'un autre défibrillateur accessible en permanence du côté de la gare de Gujan-Mestras.

L'engagement de la commune sur ce thème a été reconnu par la Fondation CNP Assurances qui propose, pour cette nouvelle mise en place, de soutenir notre démarche dans ce projet en venant subventionner, pour partie partie, le coût d'achat dudit matériel.

Cette reconnaissance est le fruit d'un travail de plusieurs années qui a permis notamment, en 2016, de sauver une vie.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire ou son représentant à instruire et à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la CNP et à recevoir la subvention allouée.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le.....19/11/2018
GUJAN-MESTRAS le.....19/11/2018